

Comité Départemental Nord Judo
26 rue Denis Papin
59 650 Villeneuve d'Ascq

Villeneuve d'Ascq, le 04 avril 2023

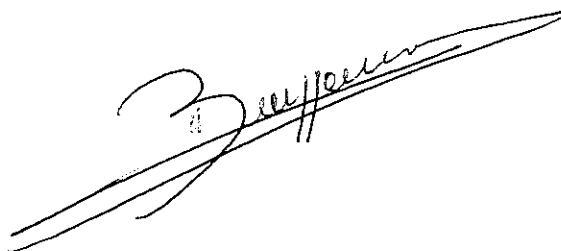
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 10 juin 2022, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur le contrôle des comptes annuels de l'Association Comité Départemental de Judo.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons mis en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner et vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base de nos travaux, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Philippe BRUGGEMAN, Commissaire
vérificateur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Bruggeman', written over a horizontal line.